



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 105-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.152

Déposée le : 02.06.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Egger, Hünibach) (porte-parole)
PS-JS (Riesen, La Neuveville)
Cosignataires : 17

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

L'égalité commence au travail

Le Conseil-exécutif est chargé de développer et d'appliquer des modèles d'engagement et de travail permettant à toute personne – indépendamment de son sexe et de sa situation familiale et personnelle – d'être engagée à un poste de quelque niveau hiérarchique que ce soit. Ces modèles concernent :

1. les agentes et agents cantonaux ;
2. les employées et employés des entreprises subventionnées par le canton ;
3. les employées et employés de toutes les entreprises dont le canton est actionnaire majoritaire.

Développement :

Le droit de la société anonyme en vigueur prescrit des seuils pour la représentation des sexes dans les entreprises cotées en bourse s'élevant à au moins 30 % de femmes dans les conseils d'administration et au moins 20 % dans les directions. Fin 2020, le Conseil fédéral a approuvé un nouvel objectif d'au moins 40 % de femmes dans les plus hauts organes de direction des entreprises liées à la Confédération. Or, ce qui vaut pour les sociétés anonymes dont la Confédération est actionnaire devrait valoir également pour toutes les entreprises dans le canton de Berne.

En période de pénurie de main-d'œuvre, il est essentiel pour l'économie et la société de permettre à un maximum de personnes – et donc de femmes – d'être intégrées dans le monde du travail et cela à tous les niveaux hiérarchiques. Les quotas ne sont qu'une solution parmi d'autres et, au vu de la diversité des formes juridiques des entreprises dont le canton est actionnaire, ne constituent pas toujours une mesure opportune et applicable. Aussi est-il nécessaire d'envisager d'autres mesures visant la représentation de tous les sexes dans le maximum de

professions et de niveaux hiérarchiques, comme le partage de postes, des taux d'occupation flexibles ou des offres de prise en charge des enfants.

Destinataire

– Grand Conseil